



Les élus du Comité Syndical

Edito

Le moment est enfin venu de décider !

Notre projet de PNR pour lequel nous nous mobilisons tous avec tant d'énergie et de conviction depuis toutes ces années est en phase décisive. Il a reçu des avis intermédiaires favorables de la part des habitants, des élus, des services de l'Etat et des partenaires locaux.

Aujourd'hui, nous entrons dans une nouvelle phase de l'histoire de notre Parc. Une étape clef, celle de sa constitution.

Nos Pyrénées Ariégeoises pourront-elles profiter demain de ce projet de développement et s'engager, mieux armées, dans la dynamique de ce XXI^e siècle ?

De votre décision, dépendra la réponse. Dépendra la reconnaissance, ou non, de notre territoire comme

Parc naturel régional. Nous sommes convaincus de sa pertinence et des atouts qu'il représente pour nos territoires et le bien-être de leurs habitants, pour la préservation et la valorisation de leurs richesses naturelles et culturelles, pour la stimulation de leurs potentiels économiques...

La phase de projet laisse la place à la phase d'action et vos délibérations seront capitales.

Pour vous accompagner dans cette réflexion, nous avons conçu ce document afin de vous apporter une lecture rapide et plus aisée de l' « Essentiel » du contenu de la Charte. Une synthèse que nous avons voulue la plus complète et la plus précise possible afin de vous éclairer sur ce grand projet de territoire.

PNR : un logo, notre image



La conception graphique du logo est en cours, néanmoins son esprit est acté : cela sera un berger et une brebis avec le Mont Valier en toile de fond. Sa création est l'aboutissement d'une réflexion collective des élus et des partenaires qui ont répondu massivement à l'appel à idées lancé par le Syndicat Mixte en juillet 2007. Plus d'une vingtaine de suggestions de logos ont ainsi été soumises au Comité Syndical qui les a alors classées par ordre de priorités avant qu'un graphiste ne les réinterprète au travers d'une palette de 23 propositions graphiques. Le 17 avril dernier, le Comité Syndical a arrêté son choix sur cette représentation. Un logo vivant valorisant une activité économique phare, nécessaire à la préservation de la biodiversité et au rôle social extrêmement fort. Plus qu'un logo, un symbole pour nos Pyrénées Ariégeoises.



QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL RÉGIONAL?

La création d'un « Parc naturel régional » (PNR) offre une formidable opportunité de redynamiser des territoires au patrimoine riche et à l'économie fragilisée. Il permet aux collectivités qui le gèrent de mettre en place une stratégie de développement économique et social durable, basée sur la valorisation des ressources locales, la solidarité, la coopération et l'innovation. Outil de « développement », il a vocation à renforcer sur mesure les potentiels existants d'un territoire.

Qu'il est long le chemin qui mène à la création d'un PNR! Fruit d'une volonté politique affirmée et d'une longue concertation avec les habitants, il doit fédérer tous les acteurs locaux autour d'un même objectif de préservation et de développement. Ainsi, entre l'idée de créer un PNR et sa concrétisation s'écoule-t-il 10 années en général, à l'instar de l'Ariège où les premiers murmures de projet de PNR datent du milieu des années 1990 (cf. p. 32). En levier du développement durable, un PNR « [...] vise à développer et à préserver un territoire rural ou de montagne en prenant appui sur ses propres richesses (patrimoine économique, culture, savoir-faire, habitat...). Il a pour objet de préserver ce patrimoine par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages, contribuer à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie, assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public et réaliser des actions expérimentales. Il est au service de territoires aux patrimoines riches, menacés et à l'équilibre économique fragile».

Aujourd'hui, avec 95% des communes adhérant d'ores et déjà au Syndicat Mixte de Préfiguration et une forte implication de leurs élus, le projet de Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises est bel et bien l'expression d'une volonté locale forte.

Un PNR en Ariège, pour quoi faire? Pour bénéficier d'un projet de développement durable qui permette de sauvegarder notre patrimoine naturel, culturel et humain, valoriser notre environnement mais aussi, nos savoir-faire et nos productions locales. Une ambition organisée autour de six enjeux majeurs qui visent à :

- ▶▶ Préserver nos patrimoines vivants de la déprise agricole ou forestière, de la dépopulation, de l'abandon du bâti traditionnel... en mobilisant les acteurs locaux et en favorisant une économie durable ;
- ▶▶ Lutter contre le changement climatique et anticiper ses conséquences au moyen d'une politique territoriale Energie-Climat (cf. p. 16) permettant de nous préparer à ses impacts dans différents domaines (patrimoine, habitat, occupation du territoire, risques naturels, activités économiques et humaines...) ;
- ▶▶ Impulser une dynamique économique et valoriser le potentiel économique local en favorisant l'émergence de filières et d'emplois nouveaux ;
- ▶▶ Affirmer et fédérer un identité culturelle forte en prenant appui sur l'image du PNR ;
- ▶▶ Offrir un accès facilité pour tous aux services, au foncier et à l'habitat en apportant des réponses innovantes en terme d'action foncière et de développement de services de proximité ;
- ▶▶ Accroître la cohésion sociale, la solidarité et l'implication de tous en cultivant la démocratie participative.

INNOVATION

Une autre vie s'invente ici

Promouvoir et développer l'expérimentation et la recherche est un objectif majeur du Parc qui s'est doté, dès décembre 2005, d'un Conseil Scientifique (cf. p. 5). L'objectif principal est d'encourager des travaux de recherche liés aux enjeux des Pyrénées Ariégeoises et, plus généralement, à la gestion durable des ressources naturelles et culturelles. Ainsi, le Parc a vocation à réaliser ou à appuyer des actions à caractère expérimental dans tous ses domaines d'intervention : patrimoines, cadre de vie, développement économique, information du public... et, au titre de l'innovation, à venir en aide pour trouver des partenaires techniques et des financements.



DIFFÉRENCES

Un Parc naturel régional n'est pas un Parc National !

Si les dénominations sont proches, les différences sont tout aussi nombreuses que fondamentales à savoir :

- ▶ Un Parc naturel régional est l'expression d'une volonté locale à l'inverse d'un Parc National qui est une structure initiée et gérée par l'Etat.
- ▶ Un PNR contribue à développer l'économie et à améliorer les conditions de vie et d'activité de sa population par une gestion durable de l'ensemble de son patrimoine (naturel, culturel, économique, humain...). Un Parc National a pour principal objectif de protéger et gérer des milieux naturels (le plus souvent inhabités) avec la mise en place d'une réglementation stricte (pas de droit de chasse, de cueillette de fleurs...).
- ▶ Géré localement par les collectivités (la Région, le Département, les communes), un PNR ne réglemente pas, ne contraint pas mais, au contraire, agit par engagement volontaire et par conviction. « Convaincre sans contraindre », telle est la devise des Parcs naturels régionaux.





Sortie "redécouvrons nos patrimoines" - Ganac

© Projet PNR

UN PNR POUR... ET AVEC VOUS

Comment fonctionnera notre PNR ?

VERS UNE MUTUALISATION DES MOYENS ET UNE SOLIDARITÉ DE TERRITOIRE

Le PNR active une véritable solidarité financière en direction de son territoire. Grâce au soutien de ses partenaires (Europe, Etat, Région, Département...) qui contribuent à la majeure partie de son financement, les cotisations des communes dans le budget du PNR restent relativement modérées de l'ordre de... 2 euros environ par habitant et par an ! Ainsi, en moyenne sur la France, en 2006, leurs contributions financières ont-elles représenté moins de 10% des contributions de fonctionnement des 45 PNR¹. Ce principe de mise en commun des moyens existants permet aux territoires du PNR de profiter d'un effet démultiplicateur certain et d'obtenir, ainsi, un budget plus consistant. C'est ainsi l'opportunité de disposer de moyens d'ingénierie et d'animation plus forts et d'avoir un levier plus important pour engager des actions et soutenir les projets portés par les différents acteurs locaux (communes, intercommunalités, privés, associations...).

Creusets de la solidarité issue des territoires extérieurs en particulier des grandes agglomérations, les PNR implantés en Midi-Pyrénées profitent du dynamisme économique de l'ensemble des constituantes de la Région.



Réunion du Comité Syndical ©Cap Photos



Au-dessus du Cirque de Cagatelle - Ustou © Projet PNR

¹ source : Comptes administratifs des PNR 2006.



UNE ORGANISATION POUR AVANCER ENSEMBLE



La structure de gestion du PNR est un Syndicat Mixte composé des collectivités auxquelles sont associés les divers partenaires agissant sur le territoire du PNR. L'organisation du Syndicat Mixte de gestion du PNR reposera sur un fonctionnement participatif où les décisions appartiendront aux collectivités locales.

Organe technique
L'équipe technique pluridisciplinaire

Composition : Plusieurs chargés de mission thématiques dans les divers domaines de la Charte oeuvrant en « réseau » avec les collectivités et les partenaires, direction et administration.

Mission : Animer le Parc, monter des actions, intervenir en appui technique auprès des élus et des autres partenaires, fédérer les actions des partenaires.

Organe pluridisciplinaire
Le Conseil Scientifique

Composition : Des experts locaux, des chercheurs et des scientifiques (historiens, biologistes, hydrologues, naturalistes, sociologues, économistes...).

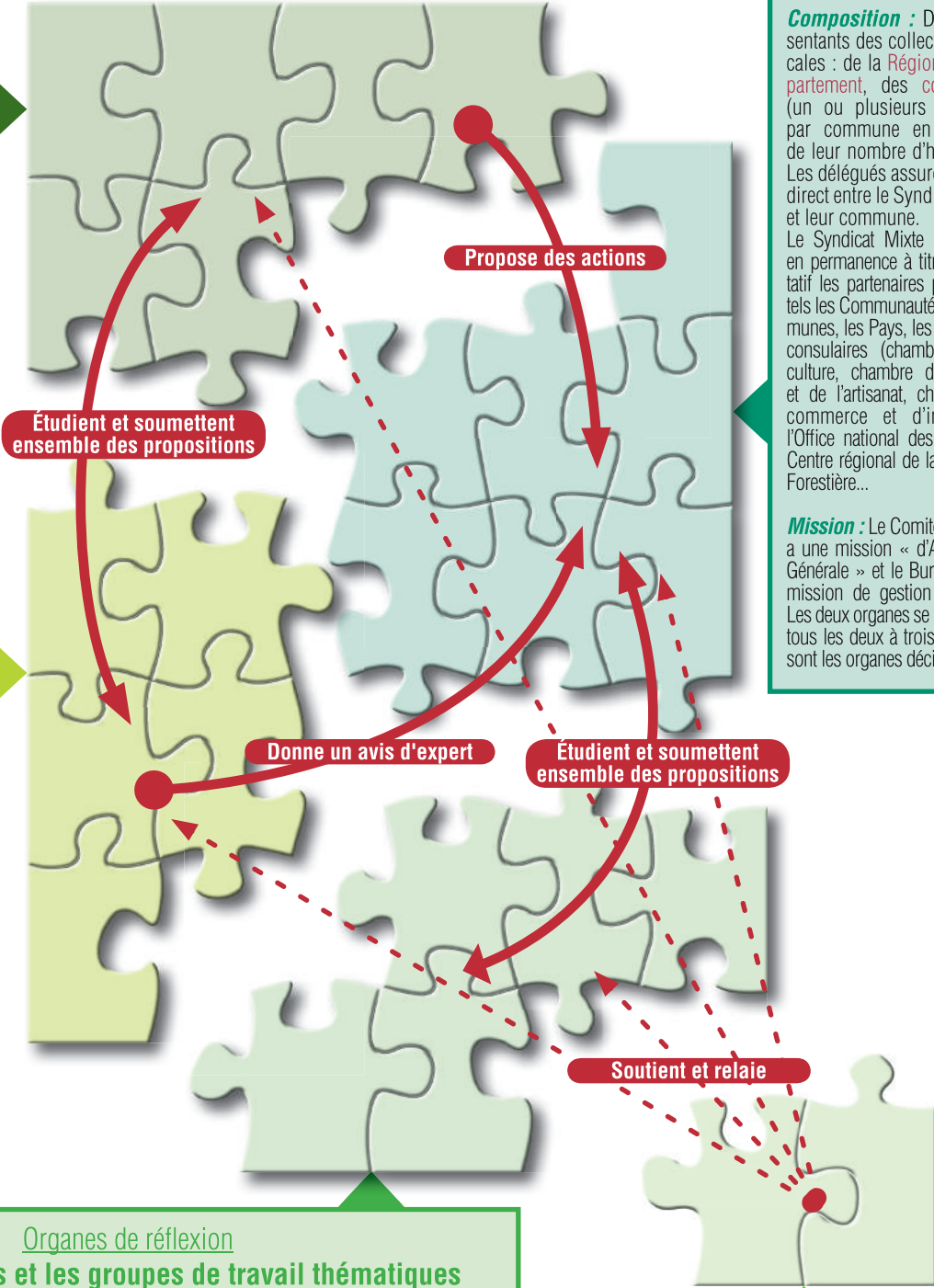
Mission : Etudie et donne des avis d'experts sur les questions soumises par l'organe technique et/ou décisionnel. Il est force de propositions en matière d'action expérimentale ou de recherche appliquée.

Organe de décision
Le Comité Syndical et le Bureau

Composition : Des représentants des collectivités locales : de la Région, du Département, des communes (un ou plusieurs délégués par commune en fonction de leur nombre d'habitants). Les délégués assurent le lien direct entre le Syndicat Mixte et leur commune.

Le Syndicat Mixte rassemble en permanence à titre consultatif les partenaires principaux tels les Communautés de communes, les Pays, les chambres consulaires (chambre d'agriculture, chambre de métiers et de l'artisanat, chambre de commerce et d'industrie), l'Office national des forêts, le Centre régional de la propriété Forestière...

Mission : Le Comité Syndical a une mission « d'Assemblée Générale » et le Bureau a une mission de gestion courante. Les deux organes se réunissent tous les deux à trois mois. Ce sont les organes décisionnels.



Organes de réflexion
Les Commissions et les groupes de travail thématiques

Composition : Plusieurs groupes comprenant des structures associatives, fédérations, élus, chambres consulaires, syndicats, services de l'Etat. Ce sont des instances techniques composées sur mesure en fonction des projets (diagnostic prospectif, plan énergie territorial, vulgarisation de la Charte...).

Mission : En appui des équipes techniques, ils ont pour mission d'étudier des solutions, faire des propositions d'actions et (pré) valider des choix techniques.

L'Association des amis du Parc

Créée en janvier 2007, l'association Loi 1901 regroupe à ce jour plus d'une centaine de membres. Elle soutient et relaie les actions et les activités du Parc auprès des populations, représente les habitants et usagers et favorise la découverte et le développement du PNR.

Contact : <http://ariege-pnr.com>

La transparence et la concertation ont été au cœur de l'élaboration de la Charte. Réunions publiques, enquêtes, permanences... pas une de ses étapes n'aura été conçue sans avoir été confrontée aux avis des habitants ! Retour sur cette impressionnante coopération de territoire conduite sur plusieurs années.

Conçue selon la méthodologie d'un « Agenda 21 local ¹ », la Charte traduit la volonté de tous les acteurs du PNR de conduire, pendant 12 ans, un projet de développement durable. Véritable contrat moral, elle « détermine pour le territoire du Parc les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre ». Elle relève de la responsabilité de toutes les collectivités qui l'approuveront (Région Midi-Pyrénées, Département de l'Ariège, communes et communautés de communes) et de l'Etat. Aujourd'hui terminée et soumise à l'approbation des élus communaux, elle aura demandé pas moins de 3 ans pour être rédigée. Tout prend corps à l'automne 2005 où une vaste enquête est envoyée à l'ensemble des foyers du territoire. Objectifs : les informer et recueillir leurs avis en termes de priorités d'actions à engager, d'enjeux... La mobilisation est exemplaire : un millier d'habitants répond à l'enquête. L'étude de leurs remarques croisée aux réflexions d'une trentaine d'acteurs locaux mobilisés sur le sujet permet de rédiger un premier projet de Charte. Présenté en réunions publiques au printemps 2006, ce pré-projet, confronté aux avis de plus 500 personnes, s'ajuste et s'affine. En parallèle, pour répondre avec précision aux interrogations et besoins d'information de la population, le Syndicat Mixte ouvre son site internet. Enfin en décembre 2007, dans le but d'enregistrer les ultimes remarques, une enquête publique est lancée. Après 43 jours d'enquête, près de 150 suggestions et remarques (urbanisme, architecture locale, véhicules à moteurs en espaces naturels, ours...) et une centaine de messages d'encouragement sont ainsi enregistrés. Rassemblées dans un rapport remis le 10 avril dernier par la commission d'enquête au Syndicat Mixte, ces données ont permis de préciser certaines orientations de la Charte et de la finaliser.

La volonté de transparence et de communication vis-à-vis des habitants est au cœur des missions du Syndicat Mixte. Elle se déclinera à travers l'organisation de manifestations, de réunions publiques, la diffusion de lettres d'information... mais aussi, par une concertation soutenue des Ariégeois qui seront, désormais, sollicités tous les trois ans pour évaluer les actions entreprises par leur PNR mais aussi, participer aux réorientations de chaque programme d'action triennal.

¹ L'Agenda 21 est un programme d'action visant à prendre en compte toutes les dimensions du développement durable et s'appuie sur une large concertation et l'implication des habitants.



Sortie " Lecture des paysages " - Auzat

© Projet PNR



Marché de St-Giron

© A. Baschenis

Chasse, pêche, cueillette en montagne... avec la Charte, rien ne change !



© Fédération des chasseurs

A l'intérieur d'un Parc naturel régional, la loi est la même qu'à l'extérieur : on peut y chasser, pêcher, cueillir, se promener avec son chien... sans restrictions sous réserve, bien entendu, de respecter les règles existantes (flore protégée, réserves de chasse...) et les droits de propriété. L'élaboration de la Charte a été l'occasion de poser les bases de collaborations avec les fédérations de chasse, de pêche, de randonnée... autant de partenariats fructueux qui seront renforcés.

Parc naturel régional – Pays – Communauté de communes :

la complémentarité en actions

La coopération et la transparence sont le socle des relations engagées par le Syndicat Mixte auprès des 14 Communautés de communes et des 3 « pays » inclus sur son périmètre.

Une exigence au service d'un partenariat respectueux des attributions et des compétences de chacun afin de pouvoir ensemble :

- ✿ être à l'écoute du territoire et valoriser les initiatives locales ;
- ✿ mutualiser les moyens disponibles, en particulier pour l'animation et l'appui technique aux porteurs de projets ;

✿ optimiser les moyens en matière de montage de projets complexes et/ou innovants, de recherche de partenariats, de réponse aux appels à projets... l'équipe de techniciens thématiques du PNR est une ressource complémentaire au service des Communautés de communes, des pays...

Cette complémentarité encourage les collaborations, les rencontres entre les techniciens... et l'accès aux connaissances et expériences partagées au sein du réseau des PNR.

✿ PARTENAIRE DES COLLECTIVITÉS

Les communes ont toujours été au cœur du projet de Parc naturel régional. Représentées chacune par au moins un délégué au sein du Syndicat Mixte, elles ont été régulièrement associées, sollicitées et impliquées à chacune de ses grandes étapes : étude de faisabilité, constitution du Syndicat Mixte de préfiguration, évolution des différents travaux (mise en place du « Plan Climat Energie Territorial », réponse à l'appel à projet économie solidaire...), élaboration du projet de Charte... A la fois parties prenantes et constituantes, ce sont elles, au final, qui dès les premières heures ont véritablement « piloté » notre projet de PNR. Cette organisation participative a permis au Syndicat Mixte de Préfiguration, loin de tout rapport tutélaire, d'ajuster le projet de Charte en fonction de leurs besoins. Objectifs communs de ce partenariat privilégié :

- ▶ mutualiser les efforts et favoriser les économies d'échelle ;
- ▶ bénéficier d'un appui technique adapté ;
- ▶ orchestrer la communication auprès des habitants ;
- ▶ mobiliser des financements ;
- ▶ démultiplier les résultats de l'action ;
- ▶ soutenir des projets collectifs portés par un ou plusieurs groupes d'acteurs et favoriser les complémentarités entre eux ;
- ▶ dégager les synergies avec le Syndicat Mixte de gestion du PNR, leur interlocuteur privilégié en matière d'environnement et de développement durable.

Satisfaire l'ensemble des parties prenantes est une exigence pour le Parc dont le rôle est évalué et remis en cause par les collectivités tous les 12 ans. Une obligation de résultats qui l'invite à être le plus juste et le plus pertinent possible par rapport aux besoins des partenaires du territoire!

Clocher de l'église de Seix ▶



Un Parc est

- ⇒ Un partenaire technique au service de tous
- ⇒ Un accompagnateur pour le développement de projets
- ⇒ Un assembleur des volontés locales
- ⇒ Un porteur de projets
- ⇒ Un levier pour obtenir des financements spécifiques pour des actions prévues dans sa Charte et inscrites à son programme d'action.
- ⇒ Une impulsion pour les projets exemplaires et fédérateurs



Taurignan Castet

© Projet PNR

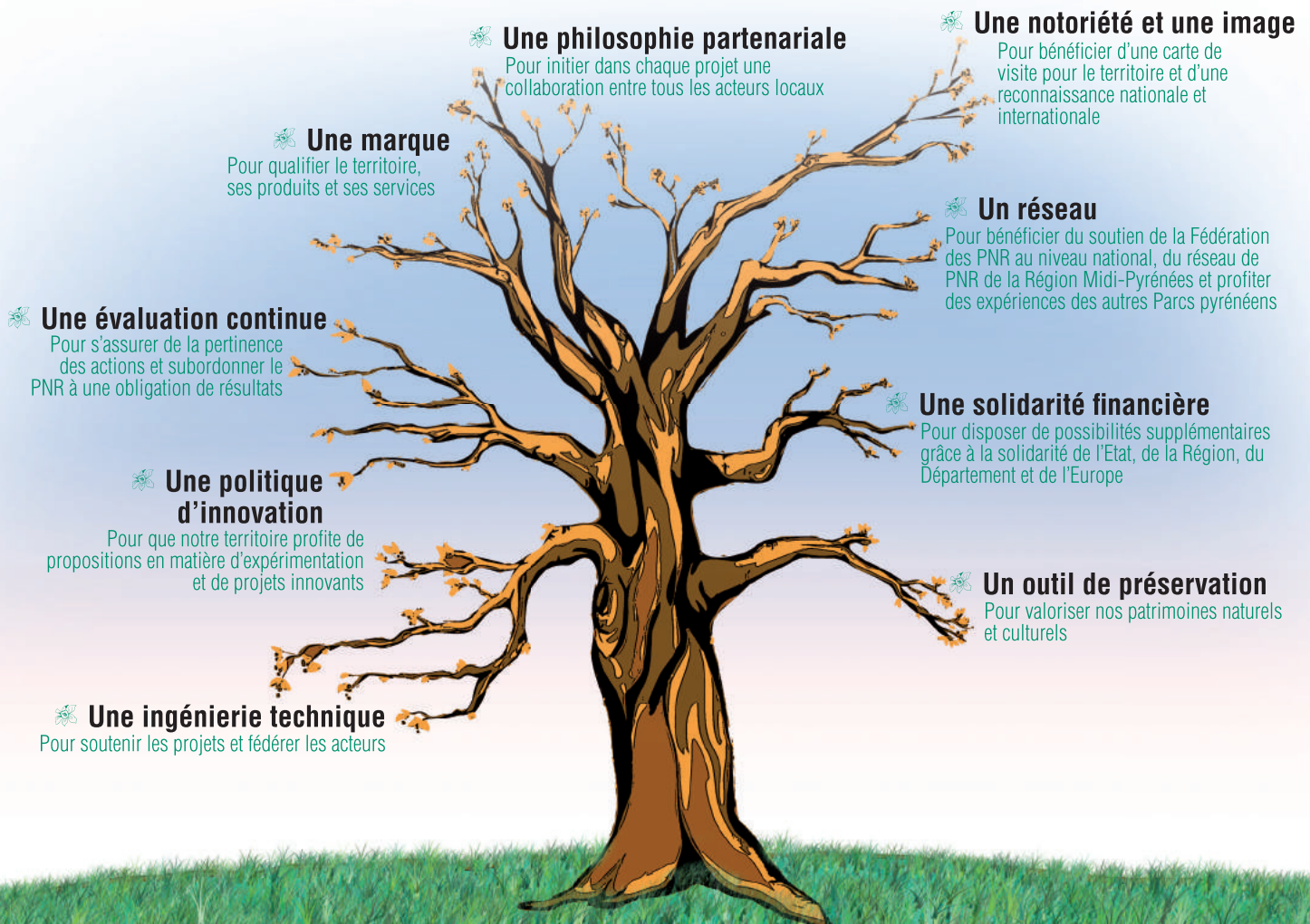
Un Parc n'est pas

- ⇒ Une mise sous tutelle des collectivités et structures existantes
- ⇒ Un guichet à subventions : il ne se substitue pas aux collectivités, à l'Etat ou à l'Europe qui restent maîtres de leurs politiques d'attribution de subventions.
- ⇒ Une boîte à lettres, ni un passage obligé, ni même un échelon supplémentaire pour le traitement des dossiers.



Les Bordes sur Arize

© Projet PNR



Les « plus » apportés par notre PNR

UN PNR POUR...

MAINTENIR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ

La qualité de l'environnement et la grandeur de nos paysages ariégeois nous relient tous, sans exception, nous, habitants et visiteurs du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises. Préserver leurs caractères, leurs richesses écologiques, leurs potentiels économiques... sont autant d'objectifs exprimés dans la Charte du PNR.

Mieux armés pour faire face aux enjeux à venir (valorisation de la ressource forestière, maintien de l'agriculture, urbanisation et évolution de l'architecture), nous construirons ensemble des solutions et agirons concrètement pour préserver l'un des atouts majeurs de notre territoire. Afin d'être et de rester une terre d'accueil privilégiée pour de nouveaux actifs mais aussi une destination appréciée des touristes, une nature à multiples facettes forte d'une biodiversité exemplaire, un havre de bien-être au quotidien, un socle de progrès pour demain.

Valoriser l'exception de nos paysages
Préserver notre biodiversité
Améliorer notre environnement

Crête depuis la Pique d'Endron, l'une des balades remarquables qui, entre cimes et horizon, offre à tout visiteur un court instant de grâce - Goulier

Valoriser l'exception de nos paysages

ORCHESTRER NOTRE EXPANSION URBAINE

Le développement du territoire génère des besoins en aménagements et en constructions. Afin qu'il soit en phase avec l'exception de nos paysages, la Charte du PNR pose des principes, des outils et des engagements pour une gestion fine et économe de l'espace en harmonie avec notre identité patrimoniale : retour sur les objectifs de la Charte avec laquelle les documents d'urbanisme doivent être compatibles.

Intégrer la dimension paysagère. Maîtriser l'urbanisation sur certains espaces naturels agricoles et forestiers, favoriser l'insertion paysagère des bâtiments d'activité... sont autant de points qui devront être intégrés aux décisions d'urbanisme des collectivités. Pour les y aider, le PNR leur apportera un appui technique sur mesure (cf. p 18).

Conforter l'esthétique de nos villages. Point essentiel de la Charte qui incite les communes à préserver le cachet de leur site en approuvant les projets de construction innovants en lien avec les styles architecturaux locaux. Une orientation pour tendre, tous ensemble, vers un développement plus qualitatif.

Se doter d'une politique d'urbanisme durable. Une des clefs est d'optimiser nos possibilités foncières et de mobiliser des logements vacants en réponse aux besoins de construction et au maintien d'une offre d'habitat permanent suffisante. Mais aussi, par une urbanisation en profondeur plutôt que linéaire, la création de zones d'activités intercommunales afin de préserver la qualité des entrées de bourg... Autant de solutions parallèles qui incitent un développement concerté et rationalisé des voiries et de l'espace.

‡‡ **Les acteurs et partenaires :** Collectivités, CAUE, services de l'État, chambres consulaires...



« Un document d'urbanisme est compatible avec la Charte s'il n'est pas contraire aux orientations et aux principes fondamentaux de la Charte et s'il contribue, même partiellement, à sa réalisation. »

POINTS SENSIBLES

Redonner de l'harmonie aux paysages dégradés

Le Syndicat Mixte anime des programmes d'actions visant à soutenir des projets de communes ou de Communautés de communes pour :

- ☺ réduire les décharges et dépôts sauvages ;
- ☺ améliorer l'intégration paysagère des lieux d'activités économiques ;
- ☺ développer une signalétique de qualité ;
- ☺ effacer des points noirs paysagers (lignes électriques, panneaux publicitaires...).



Urbanisation en Barguillère

Paysage agricole du Séronais ▼



Préserver et valoriser **38** points de vue... et d'autres !



Maintenir leur ouverture paysagère, traiter les « points noirs » aux abords des points d'observation, entretenir les différents secteurs... telles sont les actions qui seront mises en place, sous couvert d'accords avec les propriétaires ou les gestionnaires, afin de préserver à la fois les sites, mais également les paysages observés depuis chaque point de vue. Avec l'ambition avouée de valoriser des sites remarquables et élargir, ainsi, l'offre touristique à des sites facilement accessibles à un public familial (moins de 20 minutes de marche).

L'agriculture, le pastoralisme et la sylviculture occupent

94%
du territoire du Parc



TIRER PARTI DE LA PROGRESSION DE NOS FORÊTS

Face à la forte déprise agricole et à l'absence de démarche sylvicole sur une partie importante des espaces boisés, notre forêt ne cesse de gagner du terrain. En se rapprochant des lieux d'habitation et des axes de circulation, elle génère un sentiment d'enfermement et de déclin difficile à supporter pour les populations ; elle devient source de risques potentiels ; elle engendre une certaine homogénéisation voire une banalisation des espaces... Autant d'arguments qui font de la fermeture des paysages un enjeu majeur pour le PNR dont l'ambition n'est pas nécessairement de les réouvrir, mais plutôt, de mieux gérer l'évolution du couvert forestier au regard des potentiels productifs agricoles et sylvicoles des terrains (bois énergie, bois d'œuvre...).

Maintenir et exploiter les espaces ouverts. Seule une gestion active du foncier permettra aux agriculteurs et aux éleveurs d'exercer leurs activités et, par la même, d'assurer l'ouverture de ces espaces. C'est un objectif prioritaire du

Parc pour favoriser les transmissions-reprises d'exploitations et l'installation d'agriculteurs et d'entrepreneurs de travaux forestiers.

Dans cette optique, le Syndicat Mixte entend aider les territoires à s'équiper d'outils adaptés à l'entretien de l'espace, à l'instar de certaines Communautés de communes, afin de leur permettre de réouvrir certaines zones à l'agriculture.

Agir pour préserver la maille bocagère, source de diversité et garde-fou à la fermeture des prairies de fauche, est un axe essentiel. L'inventaire cartographique lancé par le Syndicat Mixte permettra de cibler les zones d'intervention prioritaires et de rechercher des aides afin de mieux maîtriser et entretenir ces précieux réseaux de haies.

Les acteurs et partenaires : Organismes forestiers, collectivités, services de l'État, chambre d'agriculture, fédération pastorale, agence des arbres...

Préserver notre biodiversité

GARANTIR LA DIVERSITÉ DES ESPACES ET DES HABITATS NATURELS

Les Pyrénées Ariégeoises recèlent de nombreux milieux « naturels », rares ou originaux : zones humides et tourbières, pelouses calcaires, milieux d'altitude...

Dans le contexte de déprise agricole, de fermeture naturelle des milieux et plus généralement de changement climatique, suivre ces espaces et habitats au regard des critères de biodiversité, de « patrimonialité » et de menaces devient impératif. S'engager aujourd'hui à entretenir leur diversité permettra à la fois de préserver la richesse écologique et biologique de notre biodiversité mais aussi, notre exceptionnelle mosaïque paysagère.

Assurer les fonctions des différents milieux. Cette responsabilité majeure du PNR passe par la préservation ou la restauration écologique des milieux. Pour cela, il s'agit :

- ▶ de conserver les zones humides aux rôles épurateurs et régulateurs de crues telles que les tourbières, les prairies humides de fonds de vallée ou encore, les mares, ouvrages créés par l'homme, très riches en biodiversité ;
- ▶ d'assurer la continuité des corridors biologiques (haies, rivières...) permettant la liaison entre les différents milieux et la circulation des espèces ;
- ▶ de s'attacher à conserver les prairies de fauche ;
- ▶ de mieux gérer la progression des ligneux dans un objectif de préservation de la ressource fourragère ;
- ▶ de ralentir la fermeture des paysages par le maintien de l'action agricole et pastorale.

Autant d'actions conservatoires qui visent à maintenir le rôle des milieux dans l'équilibre de la biodiversité.

Sensibiliser à la préservation de la biodiversité.

En complément de ces actions de recensement et de préservation, le PNR intervient auprès des aménageurs afin d'accroître la prise en compte de la biodiversité dans les projets, lance des formations dédiées aux personnels techniques chargés de gérer ces espaces et organise des opérations de sensibilisation du grand public.

Les acteurs et partenaires :

Collectivités, Services de l'État, chambre d'agriculture, fédération pastorale, CRPF, ONF, associations...



L'homme acteur de l'entretien et de la gestion de l'espace


© JP-Sirejol

46 sites sur le devant de la scène

Ces espaces "naturels" d'intérêt majeur (habitats "naturels" et habitats d'espèces remarquables) bénéficieront en priorité d'actions de restauration, d'entretien, de préservation et de valorisation. Il s'agit de sites abritant des espèces rupestres (Faucon pèlerin, Vautour percnoptère...), de grottes à chauves-souris..., de tourbières, de pelouses calcaires, de prairies de fauche humides, de zones abritant des espèces d'intérêt majeur et / ou menacées et de sites dont l'intérêt est reconnu au niveau national.



10 KM

 } Espaces naturels à préserver et à valoriser en priorité

◀ Isard

© P. Cadran



© W. Aerial

Ophrys apifera ou Ophrys abeille



© W. Aerial

Leste viridis ou Leste vert



© P. Cadiran

Tetrao urogallus ou Grand Tétrás

VEILLER SUR NOTRE FAUNE ET NOTRE FLORE

Notre PNR abrite une faune (Gypaète barbu, Grand Tétrás, Desman des Pyrénées, Euprocte des Pyrénées, Lézard du Val d'Aran...) et une flore (1 682 espèces de fleurs inventoriées à ce jour) remarquables. Une richesse de territoire également reconnue en matière d'invertébrés, de mycologie (2 878 espèces de champignons recensées) et de valeur biologique et piscicole des cours d'eau et lacs d'altitude. Bref, un joyau naturel à mille facettes à préserver. Mais aussi, à étudier au regard de l'évolution des activités humaines et des changements climatiques afin de déployer une stratégie de préservation des espèces en harmonie avec nos volontés de développement.

Combiner les activités humaines aux exigences des espèces. Une ambition qui conditionne, au préalable, d'améliorer la connaissance de la biologie de certaines espèces (Desman, Euprocte...) afin d'être à même d'apporter une réponse adaptée au développement de projets. Mais aussi, de proposer des solutions pour minimiser les impacts de certains équipements (câbles, grillages anti-chutes de rochers, grillages et fils électriques...) sur les oiseaux en y installant des systèmes visuels leur permettant de les éviter. Ou encore, par le biais de conventions de gestion, d'adapter nos comportements sur certains habitats particuliers (mares à grenouilles et tritons...) afin de limiter les dérangements de certaines espèces à certaines périodes sensibles. Des exemples qui ancrent cette volonté de préserver en privilégiant une coexistence douce entre tous.

Les acteurs et partenaires : Collectivités, ONF, CRPF, fédérations de pêche, de chasse et pastorale, associations de naturalistes, services de l'État (DIREN, agence de l'Eau, ONCFS, ONEMA...), chambres consulaires...

SOUS TERRE

Un patrimoine souterrain de niveau mondial

Notre PNR est l'un des hauts points de la biodiversité souterraine reconnus en France. Sur 800 espèces françaises d'invertébrés souterrains, terrestres ou aquatiques, un quart environ vit sur notre PNR et lui est endémique. A ce titre, une Réserve souterraine éclatée incluant 23 grottes en Ariège dont 21 sur notre PNR devrait être créée cette année. Le Syndicat Mixte se positionne pour en être le futur gestionnaire afin de préserver et valoriser l'unicité de ce patrimoine (chauve-souris, coléoptères souterrains, concrétions exceptionnelles...).

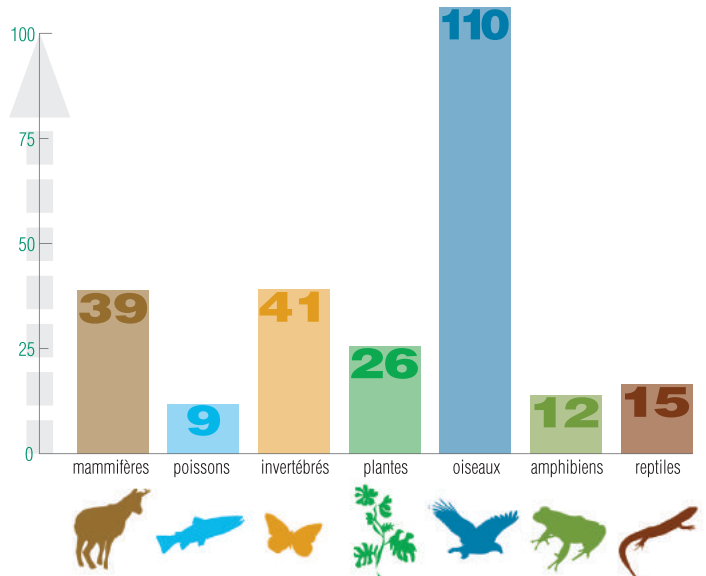


© R. Dennis

Grotte de Niaux

NOMBRE d'espèces protégées* sur le territoire du Parc

* au niveau national



Améliorer notre environnement

Accroître notre autonomie énergétique et limiter nos consommations, garantir nos ressources en eau, préserver nos espaces de la pollution, réduire notre recours aux ressources naturelles en adaptant nos pratiques... sont bel et bien les nouveaux défis de ce XXI^e siècle. Pour y répondre, le PNR se positionne sur les champs de la sensibilisation, de la formation, de l'appui aux nouvelles filières, du partenariat aux projets innovants...

ENCOURAGER LES DÉMARCHES ENVIRONNEMENTALES ET LES ACTIONS CITOYENNES

À fin d'alerter et mobiliser sur l'évolution des ressources du territoire, le PNR anime une panoplie d'actions terrain permettant aux collectivités, citoyens, et professionnels de comprendre les enjeux, et d'adopter de nouveaux comportements... mais aussi, d'être porteurs de solutions et de projets alternatifs au service d'une gestion économe et plus raisonnée de nos ressources naturelles.

Pour cela, il développe depuis 2006 un programme d'animations destinées à transmettre la connaissance acquise sur le territoire. Au programme 2008, 37 manifestations gratuites (conférences, sorties découverte, colloques...) sur l'énergie, la biodiversité, les déchets, la consommation locale... pour que tous puissent mesurer le rôle de chacun et initier des changements collectifs et individuels.

Préserver et valoriser notre capital eau. Nous avons la chance de bénéficier de ressources en eau, situées en zone amont de bassin, très diversifiées (névés, rivières, lacs d'altitude, mares, tourbières...), d'un réseau hydrographique extrêmement dense et d'une bonne qualité.

Un potentiel stratégique (47 usines hydroélectriques alimentées) qui, au vu des changements climatiques et du contexte mondial de l'eau, nous impose d'être à la fois vigilant et prospectif quant à son

évolution¹. Nous voulons promouvoir une gestion plus rationnelle de l'eau dans les différents aménagements et activités humaines : promotion des techniques et des comportements économes au niveau de la demande (récupération des eaux pluviales...), mise en œuvre de techniques innovantes en matière de gestion des eaux et de l'assainissement auprès des collectivités et des entrepreneurs, promotion et soutien à l'installation d'équipements économes (robinets de type « mousseurs »...)... Mais aussi, en agissant sur la maîtrise de l'offre par une meilleure gestion des ouvrages de distribution, l'amélioration des rendements de l'hydroélectricité et, si besoin, par la mise en place de plans locaux pour la mobilisation de nouvelles ressources (eaux des systèmes karstiques...).

L'efficacité de ces actions de sensibilisation suppose une mobilisation des acteurs de l'eau afin d'organiser une gestion globale à l'échelle des bassins versants. Elle passe aussi par la création de comités de l'eau qui permettraient d'initier une concertation et un meilleur partage des connaissances de la ressource comme des milieux afin de préserver la biodiversité, d'analyser le rôle des activités économiques sur la qualité et la disponibilité en eau, de prévenir les conflits d'usage...

Favoriser le traitement de nos déchets. Le Syndicat Mixte vient en appui des organismes compétents dans le traitement et la récupération des déchets en focalisant ses actions sur deux axes prioritaires : réduction de la production et meilleure maîtrise de notre flux de déchets. Pour cela, il incite acteurs économiques et particuliers à réduire les déchets à la source. Il sensibilise



Berthe Lamarre anime l'association EVA et est agent d'accueil à l'office de tourisme de Sainte-Croix-Volvestre.

L'avis de :

Berthe Lamarre

« A Sainte-Croix-Volvestre notre forêt est un véritable bijou, une relique de l'époque glaciaire aujourd'hui en état de déperissement. Il nous fallait absolument faire quelque chose pour la préserver. En participant aux différents travaux d'élaboration de la Charte forestière du Pays Couserans nous avons souligné l'importance de la valorisation et de la sauvegarde de notre massif. Plusieurs partenaires gestionnaires, élus, se sont mobilisés dont le Parc et se sont fortement impliqués pour faire émerger des solutions de préservation, de conservation et de sensibilisation du public avec la création d'un accueil forestier à vocation pédagogique, la mise en place d'une action scientifique sur la flore et le déperissement, la mise en place d'un observatoire, la valorisation du site avec un sentier d'intérêt pédagogique, la création d'une maison de la forêt. C'est un vrai projet de développement territorial local qui est ainsi né. Le PNR s'est d'emblée placé en partenaire. C'est encourageant et ça donne vraiment envie de se battre pour son territoire. »



Étang de Peyregrand - Siguer

© Projet PNR

régulièrement les habitants, les enfants et les collectivités (moteurs en la matière) aux bons gestes lors du tri sélectif. Car, même si ce réflexe semble bien intégré en Ariège, l'on constate encore près d'un tiers de rejets sur l'ensemble des déchets triés. Côté entreprises, l'action menée en partenariat avec les chambres consulaires vise à encourager les professionnels vers de nouvelles pratiques quant au tri et au recyclage de leurs déchets.

La résorption des dépôts sauvages est également au cœur des missions que le Syndicat Mixte mène auprès des communes et maîtres d'ouvrage en leur apportant un appui technique (aide à la réunion des financements) et logistique (sensibilisation, information des habitants sur les filières de collecte, mise en place de chantiers de traitement...). Avec sur les zones particulièrement sensibles, la conduite de chantiers de bénévoles à l'instar des actions de « nettoyage » organisées aux étangs de Bassiès ou aux Estagnous.

Maîtriser notre consommation énergétique. L'Ariège est aujourd'hui en autosuffisance énergétique partielle. La moitié de nos besoins est couverte pour un quart à partir de bois et pour trois quarts à partir d'hydroélectricité.

La multiplication d'événements extrêmes (canicule, inondations) a permis de mobiliser les consciences et placer la question de la maîtrise énergétique au cœur du débat public et des priorités du PNR, pilote d'une politique énergétique territoriale affirmée par le « Plan Climat Énergie Territorial » (cf. encadré p.16). Objectifs prioritaires : favoriser la production autonome d'énergie à l'échelle des collectivités (réseaux de chaleur, solaire thermique ou photovoltaïque), des profes-

sionnels (agriculteurs, industriels, artisans) et des particuliers (solaire thermique, pompe à chaleur...). Mais aussi, encourager les économies d'énergie par la mise en place auprès des collectivités d'une démarche de diagnostic (état des lieux des bâtiments, analyse des consommations...) et de recommandations (isolation des bâtiments, éclairage public raisonné, recours à des approvisionnements en énergies renouvelables, étude du passage des véhicules publics aux carburants de substitution ou à d'autres types de véhicules tel le vélo pour les petits trajets...); d'actions de sensibilisation auprès des habi-

CIRCULATION

Véhicules à moteur de loisirs et espaces naturels?

Protéger les espaces naturels des dégradations, éviter de perturber la faune, préserver la quiétude des lieux et des habitants... sont à la source du Code de l'Environnement. Si celui-ci autorise l'usage des véhicules tout-terrain des professionnels (pastoraux, agriculteurs, forestiers...) et des propriétaires des terrains concernés, il proscriit, en revanche, les véhicules hors des voies et chemins ouverts à la circulation publique du fait de leurs impacts environnementaux et des conflits qu'ils génèrent. Le Syndicat Mixte, à l'instar des autres PNR, se place aux côtés des communes et les accompagne dans la gestion optimale des pratiques. Il privilégie la médiation tout d'abord et, au besoin, accompagne la définition de plans de circulation communaux et la rédaction d'arrêtés municipaux. Il œuvre avec les agents assermentés pour la sensibilisation des usagers et le respect des règles en vigueur.

tants (utilisation de lampes basse énergie, systèmes alternatifs de chauffage domestique...) et d'actions portées par les chambres consulaires auprès des entreprises. Un vaste programme d'actions qui mobilisera successivement les collectivités, les entreprises et le grand public.

‡‡ **Les acteurs et partenaires** : Collectivités, chambres consulaires, SICTOM, SMECTOM, SDCEA, espace Info Energie, A3E, ARPE, SMDEA, SATESE, Agence de l'Eau, ADEME...

¹ La dernière étude sur l'évolution de l'eau au cours du siècle dernier faisait état d'une réduction de -3% des débits des rivières du Salat à Soueix et de -10% de l'Ariège à Foix. Des chiffres qui invitent à déployer dès à présent, des mesures visant à une gestion plus économe de l'eau.



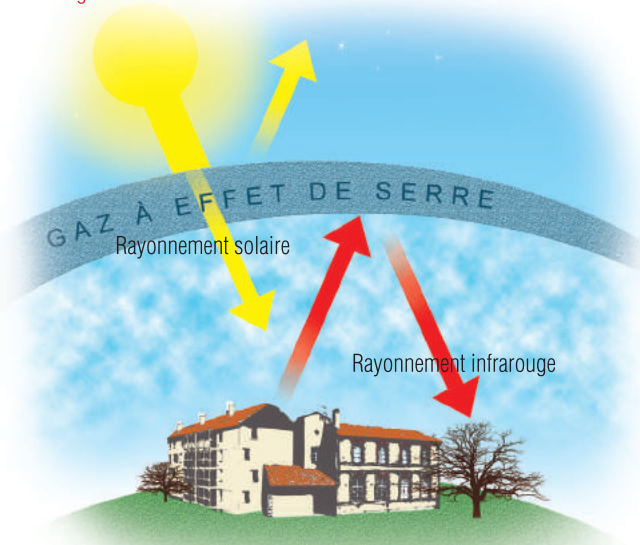
© Projet PNR



Journée « Eco attitude en altitude » à Bassiès : ramassage des déchets en montagne – Auzat

© Projet PNR

Avec **44%** de la consommation d'énergie finale, le bâtiment et les usages domestiques constituent les principaux consommateurs d'énergie et producteurs de gaz à effet de serre



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le premier « Plan Climat Energie Territorial » de Midi-Pyrénées en œuvre sur notre PNR

Soutenu par la Région Midi-Pyrénées et l'ADEME et porté par le Syndicat Mixte, ce plan territorial est destiné à maîtriser les consommations d'énergie, promouvoir les énergies renouvelables (valorisation de la biomasse, du solaire...), réduire les émissions de gaz à effet de serre (recherche de carburants de substitution, optimisation des déplacements...), développer une filière énergie (cf. p 29) et anticiper sur les phénomènes de changement climatique qui, en tant que territoire de montagne, nous impactent fortement. Cet ambitieux programme d'actions et de sensibilisation (conférences itinérantes, diagnostics et préconisations...) engagé à l'échelle du PNR constitue un axe majeur d'action du Parc.

Avec le Parc [nous nous engageons à]

<ul style="list-style-type: none"> ▶ Gérer l'espace finement et de façon économe ▶ Agir en faveur de la diversité paysagère ▶ Prévenir et réparer les dégradations paysagères 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Gérer l'espace en favorisant la biodiversité ▶ Préserver et valoriser les espaces et espèces remarquables ▶ Valoriser le patrimoine souterrain ▶ Lutter contre les pollutions biologiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Préserver la ressource « eau » ▶ Limiter la production de déchets et maîtriser les flux ▶ Maîtriser notre consommation énergétique ▶ Prendre en compte l'environnement dans les activités humaines
<p>PAYSAGES</p>	<p>BIODIVERSITE</p>	<p>ENVIRONNEMENT</p>

UN PNR POUR...

promouvoir nos territoires

Des villages attachants qui surprennent par leur typicité, des édifices impressionnants qui content une histoire, des sites naturels qui n'ont de cesse d'émerveiller par leur majesté, des productions locales qui évoquent tradition et savoir-faire ancestral, des offres touristiques qui distillent un souvenir, à chaque fois, unique... autant d'identités, autant de suppléments d'âmes qui apposent sur notre territoire ariégeois cette ambiance si forte. Parce que nous sommes dépositaires d'un remarquable patrimoine culturel et naturel, socle d'une part importante de nos activités économiques, il convient de le préserver et de le valoriser afin de pouvoir en faire un levier de développement fort et profiter d'une image de qualité territoriale en France comme à l'étranger.

Révéler nos patrimoines vivants
Mettre en valeur le caractère de nos sites
Valoriser nos produits et nos savoir-faire
Développer un tourisme au service du territoire

Révéler nos patrimoines vivants

DÉVELOPPER UNE ARCHITECTURE CONTEMPORAINE INSPIRÉE DES CARACTÈRES TRADITIONNELS

Etre en harmonie avec les traits du bâti existant, utiliser ou réinterpréter des matériaux et savoir-faire locaux, être plus économes en énergie... voilà quelques-uns des critères qui pourront se retrouver dans les nouvelles formes d'habitats encouragées par le PNR. La créativité architecturale en plus !

Granges, maisons de village, petit patrimoine bâti... notre patrimoine architectural est porteur d'identités fortes et diversifiées insuffisamment prises en compte dans les constructions actuelles. Inverser la tendance de la « standardisation » au profit d'une architecture contemporaine en harmonie avec les formes traditionnelles est essentiel et possible.

Redonner vie à nos styles et styles à nos habitats. C'est l'enjeu du Parc qui vise à impulser des projets architecturaux mieux insérés dans le paysage, plus respectueux des continuités urbaines et toujours en cohérence avec l'architecture locale (volumes, matériaux, teintes et couleurs des couvertures, des façades...). D'où la volonté d'intervenir en amont, notamment par un partenariat avec les écoles d'architecture, afin de faire émerger de nouvelles formes, mais aussi avec les promoteurs et les architectes pour essayer, de façon concertée, d'aller au-delà des standards habituels dans une logique de développement durable, d'affirmation des caractères architecturaux locaux, de créativité et de faisabilité économique.

Réussir la synergie bâtiments et développement durable. Favoriser l'utilisation de matériaux locaux, valoriser les savoir-faire traditionnels, construire de façon durable en intégrant les énergies renouvelables (solaire, géothermie, bois...), généraliser les recours aux techniques et matériaux de l'écoconstruction entre autres dans les commandes publiques et miser sur les bâtiments économes en énergie doivent devenir des réflexes naturels.

Accompagner tous les acteurs à adopter une démarche commune. En appui à cette stratégie de territoire, le Syndicat Mixte sera à même d'apporter aux collectivités comme aux habitants, des conseils et des accompagnements de projets gratuits tant sur la construction que sur la réhabilitation.

Les acteurs et partenaires : communes, Communautés de communes, CAUE, chambre des métiers et de l'artisanat, CAPEB, Conférence de l'Artisanat Pyrénéen, les professionnels...

RÉHABILITER LE BÂTI TRADITIONNEL

Chacune de nos vallées possède un style architectural qui lui est propre. Une myriade d'identités typiques qui confère à notre PNR sa formidable richesse, et mérite d'être l'objet de toutes nos attentions. C'est dans ce sens que le Syndicat Mixte souhaite s'engager au travers d'actions de valorisation notamment sur les 50 villages les plus remarquables.

Préserver les ensembles bâtis de caractère. Les inventaires territoriaux du patrimoine bâti, engagés dès 2006 par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), ont d'ores et déjà permis de lister, à ce jour, toutes les



Visite d'une maison bioclimatique en bois, sur reprise d'un ancien corps de ferme à Bousсенac © Cap Photo

OUTIL

La charte paysagère et architecturale

Une charte architecturale et paysagère a été réalisée, en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, sur la vallée de la Barguillère, Prayols et Montoulieu. Elle est composée d'un diagnostic architectural et paysager et de fiches actions thématiques (urbanisme, architecture, paysages). Elle constitue une « boîte à outils » disponible pour les collectivités¹, résidents, maîtres d'oeuvre et artisans en fonction des spécificités et enjeux de chaque vallée. Un véritable outil d'aide à la décision. L'objectif est, à terme, d'étendre ces chartes paysagères à l'ensemble du territoire.

¹ Découvrez la Charte mise en place pour la Barguillère sur www.projet-pnr-pyrenees-ariegeoises.com en rubrique « actions de préfiguration ».

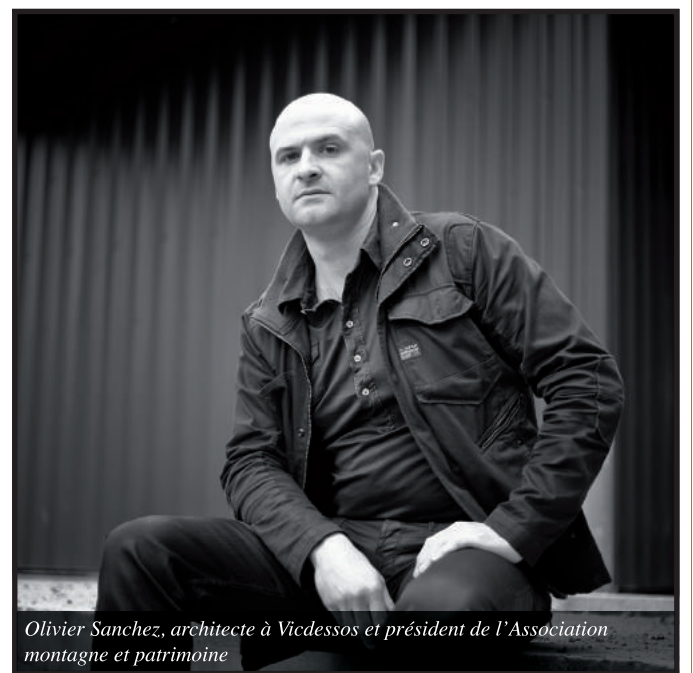


formes d'habitats et matériaux propres à une quarantaine de communes avant d'être bientôt étendus à l'ensemble des communes du PNR. Ce diagnostic détaillé accompagné de préconisations concrètes en matière de rénovation sert ainsi de document de référence architectural aux communes.

Réhabiliter avec les matériaux locaux. Le Parc est l'occasion d'amplifier, de prolonger et de valoriser des actions déjà engagées notamment sur la conservation et la valorisation des techniques, matériaux (tuiles, ardoises, pierres calcaire, briques rouges, marbre...) et traits architecturaux traditionnels. Il agit à travers des actions incitatives telles que les opérations « façades » ou opérations « ardoises à pureau dégressif » permettant aux particuliers et aux collectivités de rénover dans la tradition tout en bénéficiant d'un financement complémentaire. Ce type d'opération a déjà été initié avec le concours financier de la Région sur la réhabilitation du petit patrimoine bâti (lavoir, abreuvoir, pigeonnier...). Des initiatives qui se combinent aux actions engagées auprès des maîtres d'ouvrage publics et privés (documentation, animations), des artisans (formation aux techniques et matériaux traditionnels) et des maîtres d'œuvre afin qu'ils utilisent les techniques et matériaux traditionnels.

Les acteurs et partenaires : Communes, Communautés de communes, chambre de métiers et de l'artisanat, Conférence de l'Artisanat Pyrénéen, CAUE, CAPEB, CFA, Région, associations liées au patrimoine, les professionnels...

1- Moulis • 2- Miglos • 3- Montgauch • 4- Le Mas-d'Azil © OT Arize-Lèze • 5- Seix • 6- St-Girons © Stréjol • 7- Ste-Croix-Volvestre © Stréjol • 8- Massat • 9- St-Lizier © Virginie Hervieux • 10- Galey • 11- Maison des comtes de Foix à Siguer • 12- Vic-d'Oust



Olivier Sanchez, architecte à Vicdessos et président de l'Association montagne et patrimoine

L'avis de :

Olivier Sanchez, architecte

« L'un des enjeux de notre territoire, est de limiter l'étalement urbain. Il est excessif, peu esthétique et surtout générateur de consommations de terrains, de voirie, d'infrastructures... Cela ne sert à rien de vouloir faire une architecture qui s'intègre au développement durable si d'entrée on n'est pas vigilant à l'urbanisme. Il est devenu indispensable de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre afin de s'orienter vers un urbanisme qui soit mieux conçu. L'autre gros chantier, où les efforts de développement durable doivent se concentrer, porte sur les réhabilitations des constructions existantes qui ont des consommations d'énergie excessives. Je pense qu'un Parc peut faire prendre conscience de ces enjeux en mobilisant les parties prenantes, en sensibilisant le grand public mais aussi, c'est essentiel, en se faisant l'écho des créations architecturales remarquables en terme de développement durable présentes sur le territoire. »



Mettre en valeur le caractère de nos sites

DÉVOILER NOTRE PATRIMOINE HISTORIQUE

L'histoire de notre territoire se dessine au gré de ses édifices (églises fortifiées, églises romanes, cimetières, châteaux médiévaux, mines, grottes préhistoriques, dolmens...). Près d'une centaine d'édifices sont protégés au titre des monuments historiques : 32 sont classés et 53 sont inscrits à l'inventaire supplémentaire. Un patrimoine à forte notoriété internationale qui exige la plus grande attention tant d'un point de vue de sa préservation que de sa valorisation.

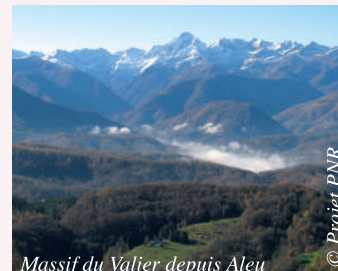
Des édifices médiévaux à redécouvrir. Des recherches et des travaux sur les fortifications médiévales (châteaux de Miglos, de Mirabat à Seix, de Sainte-Catherine à Balaguères, de Montréal de Sos à Auzat) et les villages typiques d'avant l'an Mil sur le versant du Vicdessos et du Castillonnais en cours, seront prolongés et valorisés par le PNR.

Un patrimoine minier et industriel emblématique. Les mines du Rancié à Sem, Aulus, les sites du Biros (le Bocard d'Eylie et le Bentailou à Sentein, la mine de la Mail de Bulard...) et Salau (Couffens) ou encore, les anciennes papeteries du Couserans tel le site Aristide Bergès à Lorp Sentaraille sont autant de précieux témoins de notre passé industriel et minier aujourd'hui fortement menacés de dégradations. Ils nécessitent des actions de dépollution et de sécurisation mais aussi, au cas par cas, de valorisation.

‡‡ Les acteurs et partenaires : Collectivités, Pays, Conseil Scientifique, associations...

Mise en tourisme durable

Cette réserve domaniale de plus de 9 000 hectares, siège d'activités forestières, pastorales et cynégétiques et haut-lieu du tourisme pédestre est en passe de devenir un site d'excellence. Pour cela, un programme spécifique, déjà amorcé, le



Massif du Valier depuis Alet

mettra en phase avec des critères de préservation et de mise en valeur du patrimoine (outils d'observation...), d'aménagement (gestion des stationnements...) et de services d'accueil au public (hébergements de qualité, produits locaux...).

MASSIF DU VALIER



◀ Fouilles archéologiques sur Montréal-de-Sos - Auzat ©Projet PNR



◀ Bâtiments d'exploitation des mines du Bocard - Sentein ©Projet PNR



◀ De gauche à droite
Moulin de Bonrepaux ©Projet PNR
Pont du Diable - Montouliou ©Projet PNR
Château de Loubières ©Projet PNR



Transhumance à Soulcem - Auzat ©Projet PNR



Grotte du Mas-d'Azil ©OT Arize-Lèze



Belette de Niaux ©R.Danis



Bisons de Niaux ©SESTA

EXPLOITER LA RENOMMÉE INTERNATIONALE DE NOS GROTTES

Grottes ornées de Niaux, de Bèdeilhac, du Mas-d'Azil, de la Vache à Alliat, des Trois Frères, du Tuc d'Audoubert, de la Cigalère... des merveilles dont la richesse géologique et minéralogique est reconnue dans le monde entier. Afin de préserver ce patrimoine exceptionnel, le Parc entend agir, au cas par cas, selon la fragilité des sites, sur plusieurs fronts : adaptation des fréquentations, préservation contre les risques de pillages et lutte contre la pollution des eaux. Il s'engage aussi à les valoriser au travers d'ouvrages, d'itinéraires découvertes...

👥 **Les acteurs et partenaires** : Propriétaires, Conseil Général, SESTA, Conseil Scientifique...

70% des personnes interrogées* considèrent les paysages comme l'un des 3 atouts des Pyrénées Ariégeoises



*Enquête réalisée en 2005 auprès des habitants du PNR



ORRIS & PIERRES SÈCHES

Orris & pierres sèches Conforter la sauvegarde

L'objectif du Parc est de poursuivre les travaux de conservation et de restauration d'ores et déjà engagés sur



Orris du Pla de la Font ©Projet PNR

les orris, les terrasses et les cabanes en pierres sèches par les associations, le monde pastoral et les collectivités. Le Syndicat Mixte interviendra en tant que partenaire technique et financier. Objectif : conserver cette mémoire pastorale. Les cabanes et les orris pouvant encore, aujourd'hui, jouer le rôle d'abri « de fortune » pour les éleveurs, les pâtres, les randonneurs ou les chasseurs.

PIERRES SÈCHES

Valoriser nos produits et savoir-faire

DYNAMISER NOS PRODUCTIONS LOCALES

Habitants, professionnels, collectivités, nous sommes tous des acteurs du développement local des Pyrénées Ariégeoises. Soutenir nos productions, c'est donner la possibilité à notre économie locale (artisanat, industrie, agriculture, artisans du bâtiment) de se développer, participer au maintien des emplois sur notre territoire, stimuler notre dynamisme économique... C'est dans cet esprit que le Parc entend encourager nos produits en favorisant les synergies entre les producteurs, les secteurs de production et les autres acteurs de la vie locale ; initiant ainsi les prémices d'une **solidarité économique de territoire** active et fédératrice.

Simplifier l'accès à nos produits. Améliorer le référencement et la distribution des produits, optimiser l'information des consommateurs sur les filières et lieux de distribution, renforcer l'image des produits en les labellisant et en les intégrant à la marque Parc... autant de priorités pour le Syndicat Mixte qui a lancé, dès 2007, un diagnostic territorial sur la commercialisation. Dans cette optique, il s'engage à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les artisans-commerçants et les distributeurs ou encore, à encourager des accords avec les réseaux locaux de distribution, tels les acteurs du tourisme et de l'accueil.

Inciter à consommer local ici comme ailleurs. Retrouver le goût de consommer local est au cœur des objectifs du Parc. Il met en place des actions d'information, de sensibilisation et des rencontres entre habitants et producteurs à l'image du 1^{er} Forum des produits locaux et circuits courts de novembre prochain à Saint-Girons. Même volonté vis-à-vis des collectivités et associations fortement invitées à utiliser les produits locaux. La mobilisation ne saurait être complète sans une promotion active des productions ariégeoises aux niveaux régional, national et international (foires expositions, éditions, colloques...).

Soutenir nos races et espèces locales. Le Parc a pour objectifs de participer à la valorisation des variétés fruitières traditionnelles et des races animales menacées (vache Casta, brebis et cheval Castillonnais, porc Gascon, chèvre des Pyrénées, brebis Tarasconnaise et cheval de Merens...). Impliqué auprès des associations, le Syndicat Mixte vient d'engager un travail d'inventaire des races locales pour orchestrer, selon les urgences détectées, des actions de sauvegarde ou de valorisation.

Les acteurs et partenaires : Collectivités, chambres consulaires, ONF, CRPF, Club des saveurs, offices de tourisme, CDT, conservatoires, INRA, associations locales...

Vers une démarche de *qualité*

La marque Parc pourra servir de tremplin à d'autres démarches telles que les AOC, les certifications environnementales... Mais, au-delà de ces labels ou marques, l'objectif du PNR est également d'encourager les démarches d'amélioration en terme d'attractivité des produits, d'environnement...

Pierres à aiguiser, paniers, poterie, fromages, laine, sabots... quelques-unes des productions traditionnelles des Pyrénées Ariégeoises



Brebis castillonnaise ©P. Cadiran

"PARC"

Notre marque!

Comme tous les Parcs, notre PNR pourra mettre en avant nos produits et services sous l'appellation : « Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises ». Gestionnaire par délégation de l'Etat, le Syndicat Mixte a la responsabilité de la politique d'attribution de la marque PNR. Elle concernera prioritairement les produits alimentaires, l'artisanat (bâtiment, bois), les prestations touristiques ainsi que les événements mettant en avant les savoir-faire et patrimoines locaux. Une marque collective qui permettra aux productions locales, à travers l'image du PNR, de se positionner plus fortement sur les marchés.





Hervé Rieu, directeur de l'office de tourisme du Haut-Couserans

L'avis de :

Hervé Rieu

« Lorsque le futur PNR est venu nous voir pour participer avec d'autres partenaires à une manifestation consacrée aux « casseurs d'os » nous avons dit oui de suite. Pour nous, c'était l'occasion d'être au cœur d'un événement riche de multiples animations et de donner à voir notre territoire autrement durant les deux mois d'été.

Nous avons assuré le soutien logistique, les renseignements et les réservations tandis que d'autres pilotaient des soirées contes, des randonnées, des visites... Une mobilisation qui a permis aux associations de se rencontrer, de créer des liens... ce fut un vrai succès. Il est certain qu'avoir le Parc comme partenaire, cela donne une autre dimension aux manifestations et une autre image du territoire. Je pense que c'est une réelle opportunité de promotion touristique et un vrai vecteur d'attractivité. Mais aussi, de par ses actions, il sensibilise les habitants aux richesses de leur territoire et leur permet, ainsi, de mieux se l'approprier. Et de mon point de vue, c'est tout aussi essentiel. »

un PNR POUR...

Développer un **tourisme** au service du territoire

QUEL TOURISME POUR NOTRE PNR ?








Le PNR entend développer un tourisme créateur de ressources et d'emplois respectueux des richesses de notre territoire et en harmonie avec les modes de vie des populations. Pour cela, il s'éloigne des sentiers du tourisme de masse pour privilégier des fréquentations multisaisons et multisites.

Et dans le prolongement, il encourage le développement d'une offre touristique qui place l'environnement et la découverte des sites au cœur de ses prestations (accueil, hébergements, loisirs). Ceci afin de pouvoir attirer et satisfaire les clientèles, et faire de notre potentiel environnemental un véritable critère de choix différenciant.

Viser l'excellence environnementale des produits et des prestations touristiques. Le PNR encourage les projets touristiques cohérents avec la préservation et la valorisation des patrimoines naturels et culturels (maîtrise de la fréquentation touristique, gestion maîtrisée des milieux et des ressources naturelles, dimensionnement et positionnement des équipements...) ainsi que les hébergements intégrant une réelle démarche environnementale (énergies renouvelables). Une réalité pour les Gîtes de France les plus performants en environnement bientôt labellisés « Terre et Nature ». Ils bénéficieront, à ce titre, d'un soutien et d'une promotion renforcée telle que la mise à disposition de leurs hôtes d'une malle pédagogique de découverte

QU'EST-CE QUE ?

Tourisme durable

-  Une fréquentation des espaces naturels organisée et maîtrisée
-  Une coexistence entre les différents usages assurée
-  Des produits et des prestations qui visent l'excellence environnementale
-  Des stationnements améliorés
-  Une communication touristique du Parc soutenue
-  Des retombées économiques locales par la valorisation des productions locales
-  Une implication de tous les acteurs du territoire dans sa globalité.

du patrimoine du PNR. Une attention identique sera portée aux autres hébergements en vue d'améliorer leur performance environnementale ou encore, aux prestataires d'activités dont certaines prestations en lien avec le PNR pourraient être qualifiées.

 Les acteurs et partenaires : CDT, offices de tourisme, hébergeurs, CAUE, prestataires d'activités, fédérations, associations...

FAVORISER LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE NON MOTORISÉES

Les activités de pleine nature sont un fabuleux moyen de découvrir et de comprendre toute la richesse de notre Parc. Les valoriser à des fins touristiques, sociales, pédagogiques et économiques est un enjeu fort pour notre territoire.

Véritable attrait des Pyrénées Ariégeoises, la pratique d'activités sportives de pleine nature génère des flux touristiques importants et essentiels. Aujourd'hui, il est indispensable de consolider notre offre dans une logique de développement durable en étant en harmonie avec notre contexte environnemental et paysager et en assurant la coexistence entre les différents usages. Ambitions : combiner au mieux les objectifs de découverte des Pyrénées Ariégeoises, d'apport économique du tourisme, de réduction des dérangements des habitants et activités humaines et de limitation des impacts sur le patrimoine.

Développer l'accueil des pratiquants. Nos infrastructures sont des éléments clefs de l'accueil et de l'image de notre Parc. Il s'avère important de compléter ces différents services en améliorant les aires de départ des sentiers (stationnement, services...), les itinéraires, les balisages, les hébergements... et en concentrant nos efforts sur l'enrichissement de notre offre notamment par le développement d'itinéraires cyclotouristiques, de boucles de randonnées, de thématisation des tracés en lien avec le patrimoine... Autant de points qui font d'ores et déjà l'objet d'importants efforts de qualification par le Département et des collectivités locales.

Le sport comme clef d'exploration du territoire. L'objectif est d'encourager la découverte des Pyrénées Ariégeoises par les activités de pleine nature non motorisées. Il s'agit ainsi de :

- ▲ favoriser les offres de pratiques animées et encadrées par des professionnels
 - ▲ valoriser les refuges gardés et les hébergements liés à la pratique de la randonnée et autres activités de pleine nature (ex. gîtes d'étape, cabanes...)
 - ▲ porter un effort particulier sur la mise en place de programmes d'animation dédiés aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées.
- Une « stratégie globale » qui vise à favoriser la coexistence

entre les riverains et les touristes (stationnement des véhicules, accès aux sentiers...), entre les loisirs en montagne et le pastoralisme (non dérangement des troupeaux, maîtrise des chiens...), les activités agricoles, forestières, cynégétiques (pénétration en milieu forestier...), nautiques ou encore de pêche.

Les acteurs et partenaires : Collectivités, Comité Départemental de Tourisme, offices de tourisme, fédérations et associations, prestataires d'activités de pleine nature...

AMÉNAGEMENTS

Un plan d'interprétation du patrimoine naturel pour plus de cohérence

Impulsé par le Syndicat Mixte, la création de cet outil rassemblera les acteurs locaux (élus, techniciens des collectivités...) autour d'un projet global de découverte du patrimoine naturel du territoire. En mettant l'accent sur les particularités de l'environnement des Pyrénées Ariégeoises et de chacun de ses territoires (vallées, piedmont...), il permettra d'organiser au mieux la découverte des patrimoines mais aussi, de favoriser la cohérence dans les actions à engager : création des aménagements (sentiers thématiques, tables d'orientation, panneaux d'interprétation...), animations, éditions, sorties accompagnées...



Journée nature à Laspe - Sentein ©Projet PNR

Avec le Parc [nous nous engageons à]

- ▶ Créer un bâti contemporain de qualité
- ▶ Reconnaître et réinterpréter les valeurs de l'habitat traditionnel

- ▶ Préserver nos patrimoines
- ▶ Valoriser nos sites et notre patrimoine

- ▶ Développer les productions locales et améliorer leur valeur ajoutée
- ▶ Valoriser nos savoir-faire

- ▶ Engager le territoire dans une démarche de tourisme durable
- ▶ Organiser et maîtriser la fréquentation touristique
- ▶ Accroître l'économie liée au tourisme

**BATI
ARTCHITECTURE**

**SITES ET
PATRIMOINES**

PRODUITS

TOURISME

UN PNR POUR...

développer l'activité économique et l'emploi

Réussir la mutation de notre économie et l'évolution de nos activités est un enjeu majeur pour les Pyrénées Ariégeoises. C'est pourquoi le PNR place la question du développement économique et social au cœur de ses missions. Aussi, en concertation et en partenariat avec les différents acteurs et opérateurs, il entend soutenir les initiatives locales et encourager l'émergence de projets innovants. Afin de renforcer nos potentiels économiques, il s'engage à stimuler l'essor de nos activités agricoles et pastorales et à conforter l'expansion de nos différentes filières (énergie, éco-construction, bois). Une stratégie de développement également tournée vers l'extérieur avec la volonté d'initier et de participer à des programmes de coopération avec les territoires périphériques et transfrontaliers. La mobilisation du Parc est sous-tendue par la volonté de renforcer les complémentarités entre les filières et les activités, et d'inciter à plus de mutualisation entre les acteurs... afin que nos productions puissent s'épanouir et s'inscrire durablement dans le paysage économique du XXI^e siècle.

Soutenir nos projets de territoires
Initier la création de nouvelles filières
Engager des coopérations

Soutenir nos projets de territoires

ACCOMPAGNER LES INITIATIVES LOCALES

Les Pyrénées Ariégeoises foisonnent de projets d'activités nouvelles, d'opportunités d'emplois... à valoriser. Notre PNR leur offre une expertise et un accompagnement sur mesure pour leur permettre d'émerger et de pouvoir s'intégrer naturellement aux contextes locaux.

Notre territoire est un espace attractif pour de nouveaux habitants et de nouvelles activités. Pour preuve, le très bon taux de création d'entreprises enregistré entre 1995 et 2005 (cf. illustration). Pour autant, un certain nombre d'initiatives économiques, associatives... n'arrivent pas toujours à éclore du fait d'un manque de moyens, d'objectifs, d'un montage inadapté, de l'absence de partenariat ou encore, d'une intégration imparfaite dans les dynamiques sociales locales. Aussi, l'objectif du PNR, en lien avec ses partenaires, est de pouvoir donner toutes leurs chances aux projets non seulement de se concrétiser mais aussi, de s'inscrire durablement dans le temps.

Favoriser les complémentarités. Le partage des compétences et des expériences et la mise en place d'une plus grande collaboration entre tous les acteurs et partenaires (élus, animateurs des collectivités, techniciens, organismes professionnels...) sont des points essentiels à la réussite des projets. Et c'est dans cette optique que la Charte du PNR entend développer l'accompagnement des porteurs de projets tout en les aidant à résoudre les freins se situant hors du champ économique (aspects sociaux, humains, fonciers...). Ainsi, mutualiser les moyens, encourager les démarches collectives (groupement d'entreprises, d'associations, de professionnels d'un même secteur...) et favoriser l'émergence d'intérêts communs autour des projets sont au cœur des orientations choisies par le PNR en matière de soutien des initiatives locales.

👥 **Les acteurs et partenaires :** *Chambres consulaires, collectivités, Ariège Expansion, CDT, partenaires privés...*

Un pourcentage bien supérieur à la moyenne nationale qui illustre le dynamisme économique des Pyrénées Ariégeoises et leur capacité d'initiative.



*Taux de progression annuel de création d'entreprises dans le Parc entre 1995 et 2005.

Artisan fromager ©A.Baschenis



INNOVATION

Soutien aux projets et initiatives locales

L'innovation rime avec l'histoire et la tradition des PNR, tous pilotes d'initiatives locales aujourd'hui largement diffusées sur le territoire national : création d'écomusées, préservation et gestion des paysages, promotion des énergies renouvelables, formation et conservation des savoir-faire traditionnels liés au bâtiment... Dans cette lignée, notre PNR apportera un soutien prioritaire aux actions novatrices avec pour objectif d'offrir à notre territoire toutes les chances et les moyens d'anticiper sur ses enjeux à venir, et de diffuser les expériences ailleurs. Il favorisera auprès des acteurs locaux (entreprises, associations, collectivités, habitants...) les actions expérimentales et encouragera la recherche liée à la gestion durable des ressources naturelles et culturelles : patrimoine naturel, biotechniques, patrimoine bâti et culturel, énergie et changement climatique, développement économique, accueil, information et sensibilisation du public. Avec comme principe, en lien avec le Conseil Scientifique, de s'entourer, à chaque fois que nécessaire, d'un réseau de compétences particulières à chaque sujet traité (station de Moulis, Conservatoire Botanique Pyrénéen, chambres consulaires, ONF, CRPF, Midi-Pyrénées Innovation, CRITT...).



Vaches gasconnes en estive

© R. Dainis

PÉRENNISER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

L'agriculture est l'une des activités fondamentales des Pyrénées Ariégeoises. L'élevage bovin, ovin et équin « de montagne », les céréales et oléagineux des basses vallées du Salat et de l'Arize et les activités fermières (produits laitiers et fromages, fruits, miel, volailles...) valorisent le quart de la superficie du PNR. Fortement pourvoyeuse d'emplois, elle est pourtant confrontée à de nombreuses problématiques qui nuisent à son expansion voire à son maintien : revenus fragilisés, pression foncière accentuée, population active agricole en diminution...

Les objectifs du PNR relaient les programmes des partenaires économiques. Ils ont comme visée commune de tout mettre en œuvre pour développer une agriculture rentable, rémunératrice et durable. Pour cela, il conviendra d'apporter ensemble des réponses locales afin, notamment, de favoriser et maintenir l'accès à un foncier agricole de qualité (parcelles accessibles, nombreuses...), de valoriser l'origine « montagne » des produits, d'inciter à la reprise d'exploitations et l'installation ou encore, d'initier des programmes d'aide à la prise en compte de l'environnement dans l'activité agricole (énergies, biodiversité, paysages...). En pratique, le PNR fera émerger et soutiendra différents programmes sur cinq domaines présentant des potentialités d'avenir :

- la valorisation des produits en production viande bovine et ovine ;
- la production fromagère fermière et artisanale ;
- les filières de valorisation fruitières, maraîchères et de petits fruits ;
- la diversification agricole en agro tourisme, la transformation, la pluriactivité ;
- l'agriculture biologique et les filières sans OGM.

 **Les acteurs et partenaires :** État, collectivités, chambre d'agriculture, Fédération pastorale, associations...



Fenaisons à Buzan © JP Siréjol

**SOUTENIR ET RELANCER
LE PASTORALISME**

L'activité pastorale est fondamentale sur le territoire du Parc. Au-delà de son impact économique et social, elle joue un rôle capital dans le maintien de l'élevage mais aussi de la biodiversité et de l'attractivité paysagère. Élément central de notre culture locale, elle est aussi un atout touristique essentiel pour les Pyrénées Ariégeoises. Préserver le pastoralisme constitue donc un enjeu majeur partagé par tous les partenaires du Parc qui souhaitent conduire, en concertation avec l'ensemble des professionnels agricoles et forestiers, une stratégie commune afin de pouvoir le consolider à long terme. Au cœur des réflexions engagées : améliorer la connaissance de cette activité (ses pratiques, ses enjeux, les métiers d'éleveur et de berger) ; multiplier les opérations de communication dédiées au pastoralisme ; accroître la valeur ajoutée locale des productions d'estives (agneaux, veaux, produits laitiers...) par le développement et la promotion de produits d'estive ; favoriser le gardiennage des troupeaux en améliorant les conditions de vie et de travail des pâtres ainsi que leur formation ; renforcer et valoriser l'impact du pastoralisme sur la biodiversité et les paysages... Autant de points clefs pour lesquels le PNR entend s'engager auprès des professionnels de terrain selon les besoins des projets (conception, décision ou animation).

Les acteurs et partenaires : Chambre d'agriculture, Fédération pastorale, associations des Pâtres, groupements pastoraux, AFP, SUAIA, ONF, INRA, Cemagref...

La question des grands prédateurs

Extraits de la Charte : « Les Pyrénées sont le dernier refuge français de l'ours et les Pyrénées Ariégeoises ont perdu leurs derniers ours autochtones il y a une trentaine d'années. La problématique des grands prédateurs, avec notamment le renforcement de la population d'ours dans les Pyrénées conduit par l'Etat et les retours annoncés du loup et du lynx, y est de nouveau d'actualité depuis plusieurs années. Sans faire fi de leur rôle dans la biodiversité, il est indéniable que les grands prédateurs engendrent des difficultés. Ils génèrent des contraintes sur certaines activités traditionnelles des vallées telle le pastoralisme, activité emblématique des Pyrénées Ariégeoises et au cœur des attentions de la Charte du PNR (cf. Article 8.2). Élément de contexte complémentaire important, la majorité des élus des Pyrénées Ariégeoises comme du reste du massif des Pyrénées conteste toujours la méthode employée par l'Etat pour la mise en œuvre de la restauration de l'ours. La majorité des élus de la montagne regrette notamment que sa demande de concertation n'ait jamais, selon elle, été entendue. Elle dit constater que la perturbation engendrée sur les activités pastorales entraîne colère et découragement. Elle considère essentiel que l'accord du territoire susceptible d'être parcouru ou occupé par les grands prédateurs soit acquis. [...] L'action du PNR, et ainsi de son Syndicat Mixte, s'inscrit dans le cadre et les principes d'actions suivants :

- ▶ les espèces faunistiques tout autant que leurs milieux font partie des richesses naturelles ;
- ▶ le PNR n'est en aucun cas un sanctuaire pour les espèces animales dont l'homme et ses activités seraient exclus ; la montagne doit rester vivante avec des hommes, des femmes et des enfants pour l'aménager harmonieusement et la développer intelligemment ;
- ▶ dans cette hypothèse le maintien du pastoralisme et de l'élevage transhumant doit être un objectif et une priorité partagés par les différents acteurs (cf. Article 8.2) ;
- ▶ les activités humaines, la présence de toutes les espèces et leurs interrelations sont étudiées par une approche « développement durable » fondée tout à la fois sur la préservation de l'environnement, le bien-être social, la création de richesses et d'emplois pour les habitants des Pyrénées Ariégeoises. »



Michel Estrémé est éleveur à Sentein et président de Transhumance en Biros

L'avis de :

Michel Estrémé, éleveur

« Aujourd'hui, nous, en tant qu'éleveurs devons faire face à de multiples problèmes et contraintes telles que la commercialisation et l'exportation de nos produits, de plus en plus difficiles, mais aussi l'arrivée des prédateurs sur nos montagnes. Je pense que le soutien du Parc peut, à la condition qu'une majorité d'éleveurs joue le jeu, nous permettre de sortir de cette situation de crise. C'est-à-dire développer les circuits courts, mettre en place un label valorisant la qualité de nos produits, soutenir nos productions auprès des consommateurs sur le département mais aussi au-delà de Midi-Pyrénées, développer le pastoralisme et promouvoir les transhumances... C'est de cela dont nous avons besoin et que le Parc, de par son rôle de rassembleur et d'animateur, est à même d'apporter à l'ensemble de la filière. Je ne crois pas au miracle, mais je pense qu'il peut donner une nouvelle dynamique et nous aider à résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés. »



Plateforme plaquette bois

© A3E



Centrale de Pradières ©Projet PNR



Barrage sur l'étang d'Izourt ©Projet PNR

SERVICES

Améliorer l'accessibilité

Parvenir à une meilleure égalité dans l'accès aux services publics et privés est l'une des conditions déterminantes du développement économique et du maintien des populations. Garantir des services de proximité, disposer d'une offre en logements de qualité, assurer l'accès aux différents réseaux (transports, TIC...) sont des enjeux majeurs pour les Pyrénées Ariégeoises pour lesquels le PNR pourra se mobiliser en appui aux collectivités, organismes professionnels et pays.

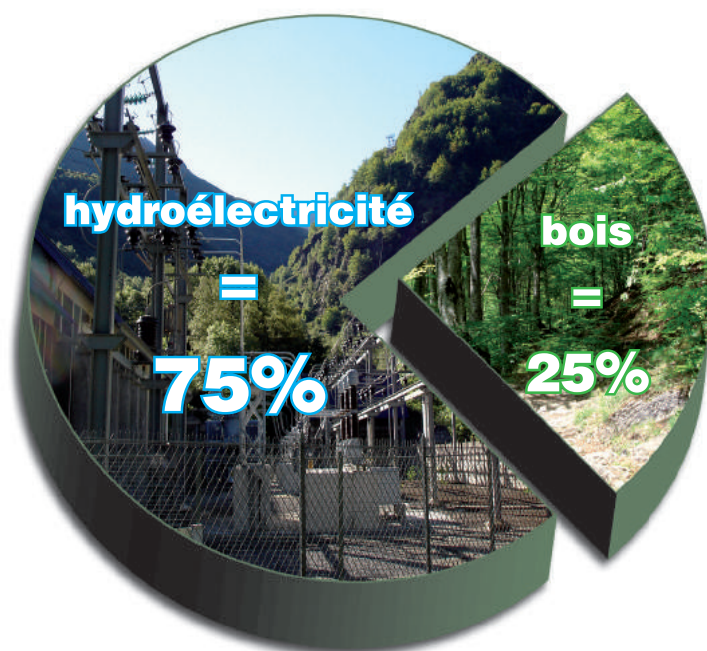
Initier la création de nouvelles filières

DÉVELOPPER NOTRE FILIÈRE ÉNERGIE

La maîtrise de l'énergie est un enjeu majeur pour les Pyrénées Ariégeoises, ses habitants, ses entreprises. Au regard des incidences des changements climatiques, des coûts croissants de l'énergie ou encore, de notre faible autosuffisance énergétique (50%), accompagner le développement d'une filière énergie s'avère indispensable. En partenariat avec les acteurs locaux, le PNR entend tout mettre en œuvre pour accentuer notre maîtrise énergétique de façon significative notamment en soutenant des actions permettant de limiter nos consommations et notre dépendance aux énergies fossiles mais aussi, d'améliorer notre autonomie énergétique. Afin d'augmenter l'utilisation des énergies renouvelables, ressources désormais incontournables, le PNR s'engage à conforter les filières locales (bois énergie, écoconstruction, solaire thermique et photovoltaïque, géothermie, éolien, habitat bioclimatique...), à accompagner le développement de nouveaux emplois et favoriser la mise en place de formations spécifiques dédiées, notamment, aux métiers du bâtiment. Une stratégie globale qui ambitionne de faire que les Pyrénées Ariégeoises soient rapidement à même de répondre aux nouveaux défis énergétiques de notre siècle.

L'Ariège produit la moitié de l'énergie qu'elle consomme

production énergétique locale



Les acteurs et partenaires : Collectivités, chambres consulaires, ONF, CRPF, Phébus Ariège, A3E, ARPE, ADEME, CAPEB...

VALORISER LE BOIS ET SES FILIÈRES

Notre forêt est une ressource exceptionnelle. Elle couvre plus de la moitié du territoire et est en progression constante : le volume de bois sur pied s'accroît annuellement d'une valeur quatre fois supérieure aux prélèvements. Toutefois, sa topographie particulière (plus de 58% des pentes sont supérieures à 30%) ou encore, son morcellement excessif rendent difficile son exploitation et expliquent la sous-exploitation de cette richesse pourtant « stratégique ».

Redonner au bois ses lettres de noblesse dans l'économie locale. Dans le prolongement des efforts réalisés ces dernières années par de nombreux opérateurs (initiation d'une filière de valorisation énergétique, plans de développement de massifs en forêt privée, Charte Forestière du Couserans...), l'action forestière du PNR, en partenariat avec les professionnels et les collectivités, est de faire connaître et reconnaître la forêt et le bois en tant que véritable ressource locale. Ainsi les usages, les métiers et les intérêts du bois et de la forêt bénéficient, en lien avec les divers opérateurs, d'une promotion renforcée auprès des différents publics. Après une évaluation des espaces forestiers exploitables et économiquement valorisables, la structuration du foncier forestier aujourd'hui très morcelé (échanges de parcelles, sessions, regroupements...) va être engagée. De plus, pour améliorer l'exploitation de notre ressource, l'optimisation des dessertes foncières est encouragée. Enfin, pour amorcer le développement de l'emploi en forêt, le PNR vise à renforcer les entreprises et l'organisation de la filière, favoriser les formations aux différents métiers de la forêt et du bois mais aussi, encourager l'utilisation du bois local dans les projets de construction et de création de mobilier urbain (aires de pique-nique, signalétiques de randonnée et de tourisme...).

👥 Les acteurs et partenaires : Association des Communes Forestières, organismes et syndicats professionnels, Centre national de développement du bois, ONF, CRPF, A3E...

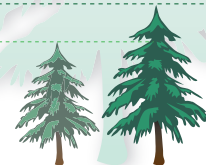


Surface forestière en Ariège

71% ▶

37% ▶

26% ▶



▶ Part de la surface forestière du PNR certifiée Programme européen des forêts certifiées*

▶ Part de la surface forestière du PNR certifiée propriété publique

▶ Part de la propriété publique au niveau national



Hêtraie de Cagateille © Projet PNR



Gilles Blanchon est artisan-charpentier à La Bastide-de-Sérou, président de la commission « Développement durable éco construction » à la CAPEB, membre du Conseil d'administration de l'écomusée d'Alzen.

L'avis de :

Gilles Blanchon, artisan

« Avec notre forêt, nous possédons une formidable richesse naturelle qui est totalement sous-exploitée alors que l'on constate une croissance de la demande de bois en tant que source d'énergie ou encore, matériaux de construction. Aussi, de mon point de vue, une filière bien organisée nous permettrait de mieux nous positionner sur les secteurs du bois énergie, des produits secondaires et dérivés et de la production de bois d'œuvre constructifs labellisés par exemple. Economiquement, cela voudrait dire : un espace rural entretenu, des emplois créés par une activité économique locale et la mise en place de circuits courts. Quand on sait qu'il y a énormément de bois d'œuvre du type résineux qui vient des pays de l'Est, du Nord, du Canada et des Etats-Unis alors qu'ici nous possédons des Mélèzes, Douglas, sapins, pins... dans ces conditions, quel paradoxe de devoir acheter des bois qui poussent à 20 000 km de chez nous ! Le marché existe, la demande est là et je pense que le PNR, en fédérant les partenaires, peut contribuer à faire de cette filière un véritable levier économique. »

Développer des coopérations

STIMULER LES SYNERGIES ENTRE LES TERRITOIRES

Coopérer est l'essence même d'un Parc naturel régional. Que cela soit avec les pays frontaliers, les communes, Communautés de communes et agglomérations limitrophes, le PNR entend développer des partenariats privilégiés ; gages de succès pour l'aboutissement de certains projets.

Collaborer avec les territoires périphériques. Dans un souci de cohérence, le PNR envisage des coopérations notamment dans la vallée de l'Ariège. A cet effet, la Charte prévoit un statut de « communes associées » ou de « territoires associés » qui permettront à ces partenaires potentiels, à travers des conventions, de participer à des projets communs liés au tourisme, à l'accueil, à l'animation ou encore à la mise en valeur de l'environnement et des paysages. Sans oublier les partenariats avec les agglomérations limitrophes telles que Toulouse, qui représente un marché déterminant pour les productions des Pyrénées Ariégeoises.

S'engager dans des coopérations transfrontalières. C'est un objectif fondamental de notre PNR avec notamment le Parc Naturel de l'Alt Pirineu, en Espagne et le Parc Naturel de les Valls del Comapedrosa, en Andorre mais aussi avec le Parc national d'Aigues Tortes et le Parc Naturel del Cadi tout proches. Des échanges et des coopérations qui s'engageront sur les domaines de la gestion de l'espace, du patrimoine naturel, du développement touristique durable ou encore, de la valorisation des écomusées et des produits locaux. Avec un accent mis sur la mise au point d'une offre touristique globale, transfrontalière, complète et diversifiée permettant de cibler plusieurs types de clientèles.

Les acteurs et partenaires : Collectivités, Communauté de travail des Pyrénées, Mission Opérationnelle Transfrontalière, Commissariat de Massif des Pyrénées, Parcs naturels frontaliers...

RESEAU

Échanger avec les Parcs naturels régionaux

On compte aujourd'hui 45 Parcs naturels régionaux sur le territoire national. Regroupés au sein d'une fédération, ils constituent un réseau solidaire qui donnera la possibilité à notre PNR de :

- ▶ bénéficier d'un réseau relationnel étendu et diversifié ;
- ▶ bénéficier d'un transfert régulier d'expériences interparcs nous permettant de gagner en efficacité ;
- ▶ mutualiser certains moyens notamment en terme de communication et d'image ;
- ▶ d'accroître notre notoriété ;
- ▶ de bénéficier de retours d'expériences notamment sur des projets opérationnels et la mise en œuvre d'actions expérimentales.



Avec le Parc [nous nous engageons à]

- ▶ Conduire une politique partagée d'accompagnement de projets
- ▶ Soutenir les projets innovants

- ▶ Mieux valoriser les filières agricoles et agroalimentaires
- ▶ Poursuivre la relance pastorale
- ▶ Valoriser la filière bois
- ▶ Développer une filière énergie

- ▶ Coopérer avec les communes et territoires périphériques de l'Ariège et de la Haute-Garonne
- ▶ Développer les coopérations transfrontalières et internationales

PROJETS

FILIERES

COOPERATIONS

LE PÉRIMÈTRE DE NOTRE

PNR

cantons et chefs-lieux de cantons

Les missions d'un PNR

- 1 Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages.
- 2 Contribuer à l'aménagement du territoire.
- 3 Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie.
- 4 Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public.
- 5 Réaliser des opérations expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

Son histoire

Milieu des années 1990 : Un groupe d'acteurs associatifs et socioprofessionnels réfléchit à l'opportunité de créer un PNR.

1997 : Le « projet » se structure au sein du Conseil Général et les 1^{ères} démarches d'étude et de concertation sont mises en œuvre.

Fin 2002 : Le dossier est transmis à la Région.

Juillet 2003 : Lancement d'une étude de faisabilité qui propose un périmètre, des orientations et un calendrier d'élaboration de la Charte.

Février 2004 : Le Conseil Régional délibère favorablement pour engager la réalisation de la Charte.

Juillet 2005 : Le Syndicat Mixte de préfiguration du Parc est créé. Il rassemble 133 puis 135 communes, le Département, la Région, les 3 chambres consulaires départementales, l'ONF et le CRPF de Midi-Pyrénées.

A partir de septembre 2005 : Le Syndicat Mixte met en place ses différentes instances et décide d'élaborer la Charte en concertation avec les habitants, selon une démarche « Agenda 21 »

Décembre 2007 - janvier 2008 : Le projet de Charte est soumis à l'enquête publique et reçoit un avis favorable.

Son territoire

Notre PNR s'étend sur 2 500 km², soit la moitié ouest de la superficie du département de l'Ariège. Découpé en vallées convergeant vers celles de l'Ariège à l'Est, de la Garonne au Nord et du pôle de Saint-Girons, il a la particularité de rassembler de nombreux massifs emblématiques (le mont Valier, le pic des 3 seigneurs ou encore le massif du Montcalm) et d'être couvert à 50% par des forêts. Moins de 1% de sa superficie est artificialisée (urbanisation, routes, zones d'activité...). C'est l'un des territoires les mieux préservés des Pyrénées, riche d'un patrimoine naturel exceptionnel qui permet l'épanouissement de nombreuses espèces endémiques ou menacées. De la plaine aux plus hauts sommets ariégeois, il concerne 145 communes, 13 cantons, 3 pays et 43 000 habitants.

► POUR NOUS CONTACTER

Projet de Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

09240 La Bastide de Sérou

Tél. : 05 61 02 71 69

Fax : 05 61 02 80 23

info@projetpnrapc.com

www.projet-pnr-pyrenees-ariegeoises.com



Les communes
du syndicat mixte

